

**Roland RIES invité à la COP13 sur la lutte contre la dégradation des terres
pour porter la « Déclaration de Strasbourg »**

Roland RIES a participé, le 12 septembre dernier, en tant que membre de la délégation française, à la 13^{ème} Conférence des Parties organisée par la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) à Ordos, en Chine.

Dans la droite ligne de l'adoption de la « Déclaration de Strasbourg » des acteurs non-étatiques lors du Sommet « Désertifactions » organisé à Strasbourg les 27 et 28 juin derniers, Roland RIES a participé au segment ministériel de haut-niveau de la COP13, au double de titre de maire de Strasbourg et de co-président de l'organisation internationale « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU).

En raison de ses conséquences environnementales mais également socio-économiques telles la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la déstabilisation des sociétés et les migrations, le phénomène de dégradation des terres constitue un enjeu majeur pour le développement durable, qui toutefois demeure encore assez peu connu.

Au cours d'un dialogue avec l'ensemble des ministres et délégués des Etats Parties, et aux côtés de quatre autres élus locaux (dont le maire de Bonn, ville hôte de la prochaine COP23 sur le changement climatique en novembre), le maire de Strasbourg a notamment insisté sur le rôle fondamental que doivent jouer les gouvernements locaux pour assurer le succès d'une transition écologique effective, à la fois urgente et nécessaire.

Pour Roland RIES, « il est crucial que les gouvernements nationaux mènent des politiques réelles et efficaces de décentralisation qui donnent aux gouvernements locaux la responsabilité et les moyens financiers de faire converger les agendas climatiques et du développement durable à la bonne échelle, c'est-à-dire à l'échelle territoriale, au plus proche des populations et des acteurs de terrain ».

De fait, les gouvernements locaux doivent pouvoir compter sur un cadre juridique clair et responsabilisant, ainsi que sur des mécanismes de financement appropriés afin de décliner sur les territoires une vision transversale de la transition écologique qui comprenne, par exemple, la préservation des terres, le développement des outils de planification et de maîtrise foncières, la limitation de l'étalement urbain ou la mise en cohérence des espaces urbains, périurbains et ruraux.

Roland RIES a pu ainsi évoquer les politiques engagées à Strasbourg, lesquelles favorisent la nature en ville et l'agriculture avec les circuits courts ou bannissent les pesticides (plan « zéro phyto »), il a également insisté sur l'importance de favoriser pour les habitants un cadre urbain qui permette d'être en contact direct avec la terre (jardins partagés, éducation à la nature, etc.).

Le dialogue direct entre élus locaux et nationaux au sein du segment de haut-niveau d'une conférence internationale de l'ONU durant cette COP13 a, par

ailleurs, constitué une première. Remerciant la Secrétaire exécutive de la Convention, la Française Monique BARBUT, Roland RIES s'est félicité de « cette initiative qui constitue un geste volontaire illustrant clairement un nouvel état d'esprit tourné vers une véritable reconnaissance, au niveau multilatéral, de l'importance du rôle des gouvernements locaux dans la lutte contre les grands défis mondiaux. ».

La déclaration finale de la COP13 fera ainsi expressément mention du rôle majeur des gouvernements locaux dans l'atteinte de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres.

Roland RIES a conclu son intervention par un appel à soutenir la Déclaration universelle des droits de l'Humanité, née à Paris en 2015 et dont Strasbourg a été la première ville signataire, qui souligne que « la dégradation des terres constitue une violation des droits fondamentaux des êtres humains et une menace vitale pour les générations présentes et futures ». Le maire de Strasbourg a appelé à la mobilisation et à l'action pour construire un « monde dont le futur n'est pas compromis par l'irresponsabilité du présent ».

La Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) est - à côté de celle sur les changements climatiques et sur la préservation de la biodiversité - l'une des trois grandes conventions internationales négociées lors de la Conférence de Rio en 1992. Souvent comprise à tort comme la lutte contre l'extension des déserts existants, elle s'identifie en réalité à la lutte contre la dégradation des terres et la destruction de leur potentiel biologique et productif, sous l'effet de facteurs climatiques et de pratiques agricoles inadaptées. Le concept de « monde neutre en matière de dégradation des terres » figure dans la cible 15.3 de l'Agenda 2030 du développement durable, lequel constitue le programme de travail de l'ONU pour les prochaines années.

Document joint pour mémoire : « Déclaration de Strasbourg » des acteurs non-étatiques du 28 juin 2017